

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOUD MAMMERI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE d'ADMINISTRATEUR CONSEILLER**

L'An Deux Mille Vingt Six et le Quinze du mois de Juillet « 15-07-2026 » s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Administrateur Conseiller ce conformément aux dispositions de la décision d'ouverture N° 103 du 26/02/2026.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA AHMED,

Recteur de l'U.M.M.T.O. (président)

Monsieur CHEDDAD Abdelkader,

Représentant de l'Université Alger 3 (membre)

Monsieur ZIANE Baghdad,

Correcteur (membre)

Monsieur AINOUS Redouan,

Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision d'ouverture N° 103 du 26/02/2026, de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'Administrateur Conseiller suscité et suite à :

1°- Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion) de l'Université Alger 3 ;

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en Question (03 postes ouverts);

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité ;

4°- Les candidats ayant obtenu la même moyenne sont départagés, en application de l'arrêté du 05/12/2019 fixant le cadre d'organisation des concours, examens et tests professionnels pour l'accès à certains grade appartenant aux corps communs, aux institutions et administrations publique

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenu une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire ;

Liste d'admission définitive par ordre de mérite :

- 1- DILEM Nacera 16.44
- 2- CHEDOUBA Ouerdia 13.50
- 3- BOUBCHIR Akli 12.89

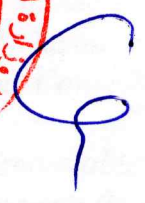
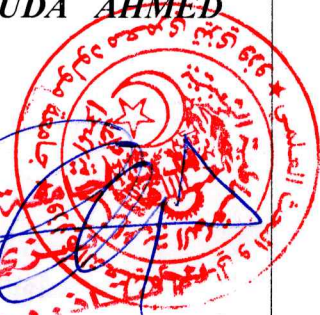
Liste d'attente par ordre de mérite :

- 1- MOUZARINE Ouiza 12.89
- 2- ADJLOUT Nadia 12.89
- 3- MAALLEMI Sofiane 10.44

Départagé par le coefficient le plus élevé.

Départagé par l'ancienneté dans le grade.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Représentant de l'Université (membre)	Correcteur (membre)	Correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur CHEDDAD Abdelkader 	Monsieur ZIANE Baghdad 	Monsieur AINOUS Redouan 	Monsieur BOUDA AHMED 

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.